

Dans ce texte initialement publié sur le site de la [Coordination des intermittents et précaires d'Île de France](#) (CIP-IDF), Maurizio Lazzarato réfute les positions défendues par le sociologue Pierre-Michel Menger sur la question de l'intermittence, et esquisse une analyse du « gouvernement de la nouvelle norme d'employabilité ».

Dans sa leçon inaugurale au Collège de France, Pierre-Michel Menger accomplit la prouesse de traiter des concepts de travail et de « travail créateur » sans jamais nommer le capital.

Il y a toujours eu du « travail », mais dans les sociétés précapitalistes le concept de travail n'existe pas, car ces sociétés découpaient le monde et ses activités de façon absolument différente. Ce n'est qu'avec l'avènement du « capital » que le travail a été conceptualisé, disséqué, analysé sous toutes ses coutures. Faire du travail une entité autonome, autoréférentielle, de production d'œuvres et de réalisation de soi¹, indépendamment de sa relation avec le capital, c'est opérer une *dépolitisation* radicale. Cela revient à passer sous silence la spécificité de la relation capitaliste : pour accéder à l'argent et donc à un revenu les « artistes » eux-mêmes doivent « se vendre » sur le marché, à un patron, aux industries culturelles, à l'industrie du tourisme ou à la finance.

À qui ne prenait en compte que le contenu du travail et, comme la social-démocratie, en faisait « la source de toute richesse et de toute culture », Walter Benjamin objectait que l'homme qui ne possède que sa force de travail ne peut être que « *l'esclave d'autres hommes [...] qui se sont faits propriétaires* ». Aucun travail, même créateur, ne pourra contourner cette relation de pouvoir qui affecte inévitablement ses contenus et ses modalités d'exercice. P-M. Menger célèbre la liberté, l'autonomie, la singularité du travail créateur au moment où, précisément, elles sont attaquées, réduites, reconfigurées, normalisées, notamment dans les professions intellectuelles. Dans l'université, dans la culture, dans la recherche, terrains privilégiés par Menger pour l'analyse du travail créateur, les professions sont en train de perdre la maîtrise de leur savoir-faire, le contrôle des modalités de production et d'évaluation (cette « expropriation » est, depuis toujours, le signe qu'un processus de prolétarianisation en cours²). Félix Guattari interprète ainsi l'utilisation inflationniste du concept de création (les industries créatives, le travail créateur, la classe créative, le travail cognitif, les créatifs de la pub, de la mode, etc.) : « *L'appel incessant à la créativité est un mot d'ordre obsessif, car la créativité s'éteint partout [...] de là l'appel désespéré à la créativité [...]. Vous évoquez les cellules de créativité dans l'industrie : c'est que précisément le laminage de la subjectivité est telle, dans la recherche, parmi les cadres, etc. que cela devient une sorte d'urgence vitale pour les entreprises de pointe de résingulariser un minimum la subjectivité* »³.

La subordination de l'artiste au marché et à l'argent d'une part, et l'obligation de travailler (se vendre) pour pouvoir vivre, sont déjà au cœur des questions de l'« art » et de la « vie » au tout début du XXe siècle, comme le rappelle Marcel Duchamp⁴. Il est cruel de confronter le travail du sociologue au point de vue de l'artiste dont l'innovation principale a précisément été de détruire, un par un, tous les poncifs réactionnaires sur l'art, l'artiste et le travail artistique que Menger convoque dans ses textes (la création, le génie, le talent, l'autonomie, l'originalité, la rareté, la liberté, etc.).

Pourquoi alors s'intéresser à une « œuvre » qui véhicule tous les clichés les plus éculés sur « l'artiste et son œuvre » ? Pourquoi perdre du temps avec une théorie dont le modèle de réussite artistique est Beethoven, et qui prend pour point de départ la définition kantienne du « génie créateur apte à produire sans règle déterminée sinon celle de l'originalité » ? À

cause du rôle politique qu'il joue à chaque nouvelle négociation de l'Assurance chômage, et contre chaque mobilisation des intermittents⁵. Car quand il est contraint de se confronter avec la massification des travailleurs « artistiques », avec leur subordination à la logique du profit, aux industries culturelles, à l'industrie du tourisme, aux politiques culturelles de l'État et à la gouvernance des chômeurs, il devient réactionnaire, mais d'une autre façon. Il devient réactionnaire de ne rien comprendre, littéralement, ni à l'évolution du travail artistique, ni à celle du travail en général. Il passe alors son temps à énoncer sereinement de ces impostures intellectuelles dont raffolent les médias.

L'intermittence est bien la nouvelle norme d'employabilité

Dans son dernier passage à France Culture, le 12 mai de cette année, et dans son article dans le Monde du 26 juin, il affirme une fois de plus la thèse autour de laquelle se développent ses analyses : l'intermittence est une exception. Ses modalités d'emploi aussi bien que ses modalités de chômage sont atypiques, hors norme, exceptionnelles. On les trouve ici et « nulle part ailleurs » (« nulle part ailleurs », « incompréhensible partout ailleurs », « cas unique » sont ses tournures favorites pour définir l'intermittence). Comme l'indique clairement son titre⁶, son livre sur l'intermittence est tout entier construit sur l'opposition entre normal (l'emploi et le chômage standard) et anormal (l'emploi et le chômage intermittents). Pour Menger, « il ne s'agit pas d'un chômage ordinaire, tout comme il ne s'agit pas d'un emploi ordinaire. [...] La réglementation du chômage des intermittents est celle d'une couverture atypique d'un risque atypique⁷ ». Chômage et emploi extraordinaires, risques et couverture des risques atypiques, flexibilité hors norme, nous sommes en pleine « exception ». Ainsi les intermittents défendent ce qui est rejeté partout ailleurs : l'hyperflexibilité, les contrats hypercourts qui ne nécessitent aucun motif pour justifier le « licenciement » (sic) et un chômage fortement imbriqué avec l'emploi. Après l'emploi et ses contrats courts, le chômage de l'intermittence est l'autre grand souci de Menger.

« Notre société salariale s'est construite sur la séparation et sur l'opposition franches entre les deux états de travailleur et de chômeur et n'a pas cessé de définir le second comme l'envers pathologique et destructeur du premier. [...] plus l'intermittence se développe, plus les deux états se rapprochent et plus les individus passent fréquemment de l'un à l'autre »⁸. D'où une série de « paradoxes » et de fonctionnements qui « seraient incompréhensible partout ailleurs dans l'économie »⁹ :

- l'emploi et le chômage augmentent ensemble
- pire encore : lorsque l'économie culturelle croît (et c'est un de rares secteur où il y a de la croissance), le chômage augmente plus rapidement que l'emploi
- l'employeur a une liberté totale et on « ne retrouve nulle part ailleurs » une telle asymétrie entre employeur et employé
- le dernier paradoxe est le plus amusant : « L'intermittence est une construction collective très ingénieuse. Elle conduit cependant à un paradoxe extraordinaire qui défie la position de syndicats comme la CGT ou l'argumentation des coordinations : ils disent qu'il faut protéger les plus précaires, mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que le système d'emploi lui-même produit de la précarité ! »¹⁰. Les « Coordinations des intermittents et précaires » et la CGT vivent donc dans l'illusion de se battre contre l'hyperflexibilité, contre la précarité,

En réalité, s'il y a des paradoxes, ils sont dans la tête du « savant » élu au Collège de France, qui s'entête à lire le capitalisme contemporain avec les lunettes de l'emploi et du chômage des trente glorieuses (fordisme). Pour saisir le fonctionnement de l'économie contemporaine il faut partir d'un point de vue exactement inverse à celui de Menger, que les Coordinations d'intermittents énoncent et pratiquent depuis 1992 : l'intermittence n'est pas une exception. Elle est déjà et depuis longtemps la règle¹¹. Elle était une exception quand le travail *par projet* (où on est employé le temps d'un tournage d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un concert, etc.) était l'apanage de la production culturelle. Depuis, l'alternance des emplois courts, des ruptures de contrat sans justification aucune, de temps de chômage plus ou moins longs, d'autres contrats courts, et ainsi de suite, est la norme pour 86% des nouvelles embauches.

« Au premier trimestre 2013, plus de 83 % des recrutements dans les entreprises de plus de dix salariés ont été faits en CDD. Pour les Urssaf, qui prennent en compte l'ensemble des entreprises, ce sont même plus de 86 % des contrats signés actuellement qui sont des CDD. Un record absolu depuis 2000, date du début des statistiques »¹².

Mais ce n'est pas là l'information la plus importante. À la même occasion ont été fournies deux autres données autrement intéressantes, qui concernent la durée de ces CDD et la durée du chômage enclavé entre un CDD et un autre : « Sur les 20 millions de contrats signés chaque année, deux tiers sont des CDD de moins d'un mois », alors qu'en 2000 ils ne représentaient qu'un tiers. « Cette tendance est en hausse depuis le début des statistiques et la crise n'a rien changé à la courbe », résume Eric Heyer, économiste à l'OFCE¹³. Que signifie le fait que 14 millions de contrats soient de moins d'un mois ? Que les intermittents se partagent ces millions de contrats ? Ou plutôt que l'intermittence, est devenue, de fait, la norme de la très grande majorité des nouvelles embauches.

Non seulement la succession des contrats courts et très courts n'est pas une spécificité de l'intermittence, mais la succession rapide des périodes d'emploi et de chômage est devenue la règle pour 86% des nouvelles embauches. « On observe une période de trois semaines de chômage en moyenne entre deux contrats », souligne encore l'économiste de l'OFCE. Menger, comme la plupart des experts, semble ignorer que dans un régime d'« **accumulation flexible** », le chômage change de sens et de fonction. **La séparation nette et tranchée entre emploi et chômage (le chômage comme envers de l'emploi)**, instituée dans un régime d'accumulation très différent (standardisation et continuité de la production et donc stabilité et continuité de l'emploi), **s'est transformée en une imbrication de plus en plus étroite entre périodes d'emploi et de chômage.**

Le chômage devient structurel, pas au sens où des millions de personnes seraient en attente d'un CDI, mais dans la mesure où ils travaillent tout en étant inscrits au chômage. Le chômage fait désormais partie de la norme d'employabilité. Être au chômage signifie être disponible et immédiatement mobilisable non pas pour un CDI, mais pour un CDD de moins d'un mois. Le chômage est tout simplement un fait structurel, **impossible à éliminer**, il est **la condition indispensable du « plein emploi précaire » dans lequel nous vivons depuis des années**¹⁴. Les politiciens et les syndicalistes sont tous engagés dans la « bataille pour l'emploi », ils nous promettent à chaque élection la résorption du chômage, alors qu'en réalité, ils sont en train de l'instituer comme une partie de l'activité. Logiquement, « chaque mois, ce sont les CDD qui représentent le gros des bataillons de nouveaux chômeurs. Plus de 25 % des nouveaux inscrits à Pôle emploi sortent d'un CDD,

Dans le même article, Jean-Christophe Sciberras, président de l'association nationale des DRH, énonce une banalité que Menger persiste à nier, car elle est loin de ne concerner que l'intermittence : « Il y a un mouvement structurel de transfert de l'aléa économique vers les CDD et la sous-traitance » « Le CDD est la norme » affirme encore l'économiste de OFCE et « Le CDD est devenu la marge de flexibilité des employeurs, qui n'hésitent plus à faire des contrats à la chaîne même pour quelques heures »¹⁶. Ici, il n'est plus question de CDD intermittent (ou « d'usage »). Tous les employeurs font des CDD à la chaîne, qui ont les mêmes caractéristiques que ceux que M. Menger continue à penser comme spécifiques à l'intermittence. On peut tout à fait reprendre ses termes pour les décrire, sans y presque rien changer.

Les patrons qui proposent 14 millions de contrats de moins d'un mois n'ont pas à « expliquer les raisons pour lesquelles ils proposent un travail de trois heures, de trois jours ou de trois semaines, et il n'ont aucune responsabilité à l'égard de la carrière des artistes et des techniciens [et des autres salariés n.d.r.] qu'ils emploient »¹⁷. Pour ces 14 millions de contrats de moins d'un mois, « le salarié contracte avec un employeur, mais ce dernier n'est tenu, à aucun titre, de renouveler ultérieurement le lien contractuel, d'assurer le suivi de carrière de son salarié, l'évolution de ses compétences, la gestion de sa retraite »¹⁸. L'intermittence n'est plus « une situation unique sur le marché du travail français »¹⁹. Aucun des paradoxes précédemment cités n'existent dans la réalité.

Le gouvernement de la nouvelle norme d'employabilité

L'autre énoncé que les Coordinations ne cessent de répéter et qui est la conséquence du premier (l'intermittence n'est plus une exception, mais la règle) est le suivant : on doit **étendre le régime de l'intermittence à tous les travailleurs précaires** (énoncé de cette façon dès 1992 par la Coordination de Lyon il a été approfondi et spécifié pendant les luttes de 2003 par la Coordination des intermittents et précaires). Comment comprendre et réaliser cette extension ? Telle est la question que porte la lutte en cours.

L'acharnement du Medef et de la CFDT contre l'intermittence est stratégique. L'intermittence est le seul dispositif construit sur l'alternance de l'emploi et du chômage : il constitue par conséquent le dispositif le plus à même d'imposer et de gouverner la nouvelle norme d'emploi flexible. Mais, avant 2003, même s'il n'indemnisait que la moitié des intermittents, il « protégeait » trop les salariés. Et il les protège encore trop aujourd'hui, même si le protocole Unédic de 2003 a précarisé 70% des intermittents. Il faut bien quelque chose qui ressemble à l'intermittence pour le nouveau marché de l'emploi, mais celle-ci doit être pauvre en droits et s'appliquer à des travailleurs pauvres. L'intermittence avait été pensée pour un travail qualifié et relativement bien payé, il faut à présent en démonter les droits, en garder quelques principes et les appliquer aux précaires pauvres. Entre temps, on se doit également de transformer la majorité des intermittents en « précaires appauvris ».

Si, comme P.M. Menger on ne comprend pas cela, on ne comprend rien à ce qui est en train de se tramer depuis longtemps et dont la refondation sociale de Kessler et Ewald²⁰ a fixé le cadre à la fin du siècle dernier : la structuration d'un marché de l'emploi précaire pauvre et des dispositifs de gouvernementalité des travailleurs pauvres gérés « paritairement » par les Medef, la CFDT – et par L'État²¹.

Dans le protocole du 22 mars ce n'est pas seulement la nouvelle restriction des droits des intermittents qui va dans le sens de cette « refondation », ce sont aussi les droits rechargeables. Présentés comme une avancée considérables pour les plus fragiles, ils sont en réalité une manière d'obliger les chômeurs à accepter des petits boulots pour de courtes périodes, c'est-à-dire de les obliger à accepter la nouvelle norme de l'emploi qui, n'en déplaise à Menger est celle de l'imbrication de l'emploi et du chômage²².

L'État joue un rôle fondamental dans ce projet, non seulement parce que l'Unedic ne pourra jamais fonctionner sans son intervention, mais aussi et surtout parce que il a en charge (et notamment à travers les notables socialistes élus localement) la gestion du RSA²³. La même incitation aux « petits boulots », aux contrats courts (il faut bien que des gens effectuent les millions de contrats de moins d'un mois qui sont en expansion continue) est contenue dans le dispositif de gestion du RSA, (instauré en 2009), à cette différence qu'ici l'alternance est entre emploi court et transfert de revenu par l'État. Bien évidemment, ce dispositif a été présenté comme une autre avancée considérable, tout en suscitant la méfiance de ses « bénéficiaires » qui ont pour une grande part refusé d'adhérer à la nouvelle norme d'employabilité²⁴.

Pour terminer, M. Menger véhicule une image trompeuse du marché de l'emploi, tous secteurs confondus. Il le décrit en effet comme un dualisme : d'un côté il y aurait les « insiders » et de l'autre les « outsiders ». Et le vœu pieux serait de transformer les *outsiders* en *insiders* (pour faire advenir le miracle du plein emploi). C'est pourtant tout autre chose que nous avons sous les yeux. En réalité, il n'y aucun dualisme : on trouve des travailleurs pauvres aussi bien parmi les CDI que du côté de CDD et du RSA, aussi bien parmi les très qualifiés que chez les non qualifiés (10% de travailleurs pauvres en Allemagne ont un diplôme universitaire). Plus qu'un dualisme, ce qui est à l'œuvre, c'est une balkanisation aux divisions flottantes.

Ce qu'on peut affirmer c'est que la structuration d'un marché des travailleurs pauvres a complètement déstructuré l'emploi stable sous l'effet d'un chantage à la précarisation et à l'appauvrissement. On ne sait finalement pas si ce qui a fait le plus de dégâts, ce sont les politiques néolibérales ou les politiques de l'impossible plein emploi (nous avons bien un plein emploi, mais précaire) défendues par Menger et partagées par l'ensemble de la gauche.

Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur-e(s) et URL d'origine activée.

références

références

- ↑1 « Le travail créateur n'est pas un simple labeur. Et pas même une catégorie particulière de travail complexe, qualifié, spécialisé. Il sollicite directement des ressorts comme celui de la créativité, et des comportements tels que l'implication, la motivation intrinsèques (le goût de l'activité pour elle-même, sans souci direct et instrumental de la rémunération ». P-M Menger, *Être artiste : œuvrer dans l'incertitude*, Paris, Al Dante, p. 19.
- ↑2 [Déprolétarianisation et nouvelle prolétarianisation - Enquête collective](#)
- ↑3 Du même on pourra lire : [Culture : un concept réactionnaire ? Felix Guattari et Suely Rolnik](#)
- ↑4 [Marcel Duchamp et le refus du travail](#)
- ↑5 Pierre-Michel Menger a été désigné comme expert par la mission Valls-Gile sur l'intermittence le 10 juillet... Voir à propos d'un autre membre de cette mission : [Valls nomme un ami des patrons sur le chômage des intermittents - La Rotative](#)
- ↑6 Pierre Michel Menger, *Les Intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.
- ↑7 Pierre Michel Menger, *Profession artiste : extension du domaine de la création*, Paris, Textuel, 2005, p. 45.
- ↑8 *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, p. 96.
- ↑9 P-M Menger, *Le travail créateur*, Paris, Seuil / Gallimard, 2009, p. 33/34.
- ↑10 *Le Monde*, 26/06/2014
- ↑11 [Nous sommes tous des inter-mutants du spectacle ! - 1996](#)
- ↑12 Jean-Baptiste Chastand et Alexandre Léchenet, « Explosion du nombre de CDD de moins d'un mois », *Le Monde*, 21/11/2013.
- ↑13 »La vie sans CDI », *Journal du dimanche*, 23/03/2013
- ↑14 Une autre modalité du plein emploi précaire : [Dette et austérité, le modèle allemand du plein emploi précaire](#)
- ↑15 *Le monde*, arti. cit.
- ↑16 *Ibidem*.
- ↑17 P.-M. Menger, *Le Monde*, 26/06
- ↑18 *Ibidem*.
- ↑19 *Ibidem*.
- ↑20 Denis Kessler est le patron d'AXA assurances. Il fut à l'origine, avec d'autres, de la transformation du CNPF (centre national du patronat français) en Medef (mouvement des entreprises de France) en 1998. François Ewald a été étudiant de Michel Foucault et maoïste avant de travailler avec le patronat. Voir la première année de l'Université Ouverte, [Nous avons lu le néolibéralisme ou Foucault chez les patrons - Université ouverte](#)
- ↑21 [« Refondation sociale » patronale : Le gouvernement par l'individualisation \(Maurizio Lazzarato\) ; Refondation « sociale » patronale : Le Pare, une entreprise travailliste à la française ; Refondation sociale patronale : L'éthique du bouffon, Valérie Marange](#)
- ↑22 [Pour les intérimaires et « intermittents hors spectacle » de l'annexe 4, la convention Unédic est un désastre.](#)
- ↑23 [Un conseil général socialiste supprime le RSA à des centaines de personnes, et le revendique.](#)
- ↑24 [Économie du non-recours : 1 650 000 pauvres boudent le RSA.](#)